



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale des Territoires et de la Mer
Service Gestion, Police de l'Eau, Prévision de crues
Unité Qualité / Milieux

**MANIFESTATION DE VEHICULES TERRESTRES
A MOTEUR HORS CIRCUIT HOMOLOGUE**

**DEMANDE DE DECLARATION
AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

Article R 214-32 du Code de l'environnement

**POUR LA TRAVERSEE DE COURS D'EAU
(hors utilisation de ponts existants)**

Dossier à remettre au service instructeur en 3 exemplaires

Manifestation

Titre :

Dates : de heures heures

Localisation

Commune(s) :

Noms des cours d'eau ou des rus.....

Organisateur

Nom :

Adresse :

Nom du responsable :

Tel :

Fax :

Mail :@.....

Nature de la manifestation

Auto Moto Quad Autre

:

- Indiquer en couleur la localisation des travaux sur:
- une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25 000^{ème}
 - une copie de la feuille de section cadastrale

Etat des lieux

Description du milieu aquatique concerné par l'épreuve motorisée

Indiquez toutes les informations utiles sur les caractéristiques du ruisseau avant l'épreuve :

Caractéristiques du lit mineur :

Nature du fond :.....

Profondeur :.....

Largeur :.....

Joindre au besoin des photos et les profils en long et en travers

Vie aquatique présente :

batraciens (type) :.....

crustacés (type) :.....

poissons (type) :.....

Etat des berges :

enrochées

présence de végétation arbustive/arborée

présence de végétation herbacée

absence de végétation

Modalités de franchissement du cours d'eau

Création d'un pont :

Provisoire*

Définitif

Caractéristiques de l'ouvrage (dimensions, plans ,coupes, modalités de mise en place ...).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Passage à gué :

- ouvrage temporaire* : oui / non

- Caractéristiques de l'ouvrage (*description avec schémas et photos du site avant travaux*)

.....
.....
.....

- **fréquence d'utilisation** ou de passage d'engins:

Dispositions prévues pour limiter les impacts potentiels, à savoir

- . détérioration de milieux naturels par la circulation des engins,
- . destruction des berges et du lit du cours d'eau
- . pollution des eaux à l'aval par les matières en suspension (impacts sur les autres usages de l'eau et sur la vie aquatique, destruction des zones de reproduction des poissons)

- balisage des berges à protéger
- mise en place d'un platelage (pont) s'appuyant sur les berges et permettant de préserver le lit du cours d'eau.
- mise en place de billes de bois ou de palettes* dans le lit pour permettre le passage des engins.
- mise en place de filtres* à l'aval constitués de ballots de pailles.
- manifestation hors de la période sensible pour la vie piscicole (*15 novembre – 15 mars pour les cours d'eau de 1ère catégorie*)
- autres

* : les aménagements sont à mettre en place AVANT la manifestation et à RETIRER dès la manifestation terminée

Natura 2000 :

Joindre obligatoirement une évaluation Natura 2000 (fiche SDREM)

**Un état des lieux synthétique du site, notamment photographique,
AVANT et APRES manifestation, est attendu par le service de police de l'eau.**

<p>Délai de dépôt de la demande : au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation, à l'adresse ci-dessous : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques Service GPEPC – Guichet unique Police de l'eau Cité administrative Boulevard Tourasse 64032 PAU CEDEX</p>

Date et Signature